COMMUNE DE GACOGNE Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 11 janvier 2017 à 19 h 30 à la Mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- ✓ Travaux de voirie 2017
- ✓ Prix de l'eau 2016 réseaux communaux
- ✓ Questions diverses

<u>Etaient présents</u>: Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT,

<u>Absents excusés</u>: Camille DEBEZE, Guy GODEFROY, Jean-Pierre CAMBIANICA ayant donné pouvoir à Christophe GAGNEPAIN.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 16 novembre 2016.

Travaux de voirie 2017 - demande de subvention DETR

Le Maire présente au Conseil municipal le devis estimatif relatif à des travaux de voirie sur des portions de routes communales dont il a été estimé que les travaux étaient nécessaires.

- Le Plessis pour un montant de 5 273.56 € HT
- L'Huis au Page pour un montant de 6 774.60 € HT
- L'Huis Brochard pour un montant de 4 035.00 € HT
- Boucle de Saugny pour un montant de 9 730.47 € HT
- Saugny le Montard pour un montant de 3 209.00 € HT
- Les Loges pour un montant de 6 519.77 € HT
- Le Petit Cart pour un montant de 5 109.00 € HT.

Le tout pour un montant total de 41 151.40 € HT (comprenant le transfert du matériel entre chantiers pour un montant de 500.00 € HT).

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 à hauteur de 50 % de la dépense estimée, soit 20 575.00 €.

La réalisation de tout ou partie de ces travaux sera conditionnée à l'octroi ou non de la subvention demandée aux services de l'Etat.

Fixation du prix de l'eau des réseaux communaux de la Gare et Parjot pour 2016

Le Maire expose au Conseil municipal l'ensemble des dépenses 2016 liées aux réseaux d'eau potable de La Gare et Parjot.

L'employé communal a consacré 24 heures de son temps à l'entretien de ces réseaux.

Le Conseil municipal décide :

- de facturer 24 heures de l'employé communal du budget principal au budget de l'eau, soit 364.80 €
- de facturer la somme de 95.34 € à chacun des 10 abonnés.

Cette somme est calculée de la façon suivante : 953.42 / 10 soit 95.34 € / abonné

- Eau de javel : 6.90 €
 - Analyses : 448.34 €
 - Employé communal : 364.80 €

- Emprunt capital: 118.66 € + intérêts: 14,72 €

Questions diverses

Signalisation routière

En vue de la préparation du budget 2017, un chiffrage sera fait prochainement pour le remplacement et l'ajout de divers panneaux de signalisation routière (indication et sécurité).